

LES ACTEURS

- / La Métropole Aix-Marseille Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité, maître d'ouvrage du projet et aménageur et gestionnaire de l'espace public ;
- / La RTM, exploitant du réseau de transport ;
- / La Ville de Marseille et l'EPAEM, aménageurs.

**DONNEZ
VOTRE AVIS...
INFORMEZ -VOUS**

Vue du Tramway rue de Rome



LA MÉTROPOLE
RÉALISE POUR VOUS



EXTENSION NORD ET SUD DU TRAMWAY DE MARSEILLE

ET CRÉATION D'UN SITE DE MAINTENANCE ET REMISAGE DU MATÉRIEL ROULANT



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable initiée par la Métropole Aix-Marseille Provence vise à : présenter le projet au public, échanger avec la population les grands principes du projet, les choix de desserte, afin de permettre à La Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage d'affiner et d'adapter son projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes de la population.

La concertation préalable est menée conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à l'article R 121-9 du Code de l'Environnement,
- Sur les registres mis à disposition sur les lieux d'expositions et lors de la réunion publique sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public qui veille au bon déroulement de la concertation, à la participation et à l'information du public.

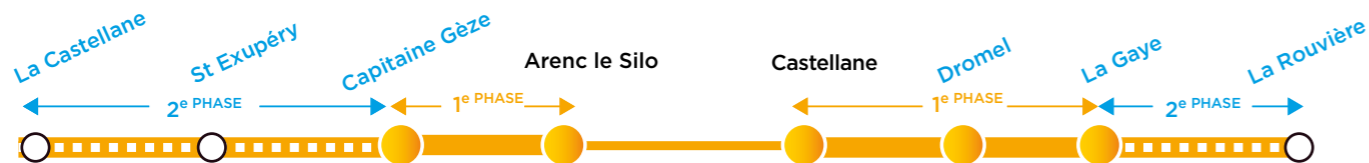


Vous pouvez lui écrire et donner votre avis à l'adresse suivante :
Monsieur François NAU
Garant de la concertation extension nord-sud du tramway
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Métro Tramway
10 place de la Joliette - Atrium 10.7
13002 MARSEILLE

Ainsi que par mail : francois.nau@ampmetropole.fr

Par le site internet
<http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique>

TRACÉ DU TRAMWAY NORD/SUD



COMMENT PARTICIPER ?

En venant à la réunion publique de lancement de la concertation organisée le 30 mai 2018 à partir de 17h30 à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon - 13007 Marseille et aux expositions ouvertes dans les lieux suivants :

- Mairie du 2^e et 3^e arrondissement, 2 Place de la Major - 13002 Marseille
lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 6^e et 8^e arrondissement, 125 Rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille
lun. au vend. de 8h30-11h30/12h45-16h30 et le samedi de 8h30-11h
- Mairie du 9^e et 10^e arrondissement, 150 Boulevard Paul Claudel - 13009 Marseille
lun. au vend. de 8h30-11h45/12h45-16h30
- Mairie du 15^e et 16^e arrondissement, 246 Rue de Lyon 13015 Marseille. lun. au vend. de 8h30-16h30
- Métropole Aix-Marseille-Provence - Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon - 13007 Marseille
lun. au vend. de 9h-12h/13h30-16h30

SCHÉMA DU RÉSEAU TRAMWAY

